P-389 A

5 juin 2019

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 11 septembre 2018: «Pour un quai des Bergues dédié aux piétons».

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 11 septembre 2018. La commission, placée sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier, l'a étudiée en séances des 3 décembre 2018, 11 février et 3 juin 2019. La rapporteuse remercie les procès-verbalistes MM. Nicolas Rey, Daniel Zaugg et Philippe Berger pour la clarté de leurs notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 3 décembre 2018

Audition de M^{me} Alice Genoud, coordinatrice de la section genevoise de l'Association transports et environnement (ATE) et de M. Carlo Russi, membre du bureau de la section

L'ATE rassemble 100 000 membres au niveau suisse. Le secrétariat central se trouve à Berne et des sections existent dans tous les cantons. Genève compte 6000 membres et ce chiffre est en constante augmentation. L'association promeut la mobilité durable avec une meilleure utilisation de la voiture. L'association siège dans des commissions politiques et prend position sur différents projets, ce qui constitue la partie «lobby» des activités de l'ATE qui déploie parallèlement des activités de projets (pédibus, plans de mobilité scolaire ou pour seniors, etc.).

M. Russi rappelle l'historique de la pétition P-389.

En 2004, un plan directeur des chemins piétons en Ville de Genève est établi.

En 2012, le projet d'une convention réunissant l'Etat et la Ville de Genève et la chaîne des magasins Manor, concernée par cette piétonisation à cause de son parking, voit le jour. Ce texte est signé en novembre 2013 et prévoit une piétonisation du quai des Bergues.

En 2015, le Conseil municipal vote deux crédits: l'un pour la réfection de l'encorbellement, et l'autre pour la piétonisation du quai des Bergues.

En 2017, les travaux de piétonisations étaient censés débuter.

M. Russi explique ensuite qu'à l'origine de la pétition P-389 se trouve une information relayée par la *Tribune de Genève* et par Léman Bleu selon laquelle il était question de faire du quai des Bergues une zone 20. La pétition a été lancée en plein été, période creuse, mais a récolté 2700 signatures en deux semaines. La pétition P-379 a été déposée le 28 août dernier.

M^{me} Genoud rappelle que la pétition P-389 insiste sur la décision qui a été prise par le Conseil municipal de piétonniser le quai des Bergues. Or. il apparaît que le Conseil administratif a opéré un revirement dont les raisons ne sont pas claires, ce qui pose un problème vis-à-vis du crédit voté par le Conseil municipal. En outre les habitants se sentent concernés et ont répondu rapidement par leurs 2700 signatures en deux semaines pour la piétonisation. M^{me} Genoud rappelle que l'ATE, créée en 1985, n'a eu de cesse de promouvoir des zones piétonnes. En assemblée générale de mars dernier, une résolution a été adoptée pour que l'association s'engage davantage sur les nouveaux aménagements. Moins de voitures est source de santé et de meilleure réappropriation des quartiers par leurs habitants. Le quai des Bergues constitue une zone idéale centrale entre la Vieille-Ville et la gare permettant de faire la jonction avec les autres zones piétonnes. Elle signale que selon une étude menée à l'échelle du Canton de Genève (il s'agit d'un article de M. Bengt Kayser, intitulé «l'environnement construit comme déterminant de l'activité physique», paru dans Les cahiers de développement urbain durable -Ville et mobilité, téléchargeable sous ce lien: https://www.unil.cg/ouvdd/home/ menuinst/les-publications/urbia/numero-7-dec-2008.html), il apparaît que plus une ville est «marchable» c'est-à-dire plus son indice de «marchabilité» est élevé, meilleure est la santé de ses habitants.

M. Russi ajoute que cette piétonisation s'inscrit dans la fameuse loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, tout en rappelant les bienfaits de la marche sur la santé. L'ensemble des Rues-Basses étant inaccessibles aux voitures, pourquoi n'en serait-il pas de même pour le secteur du quai des Bergues?

Une commissaire informe qu'au début des années 1980 elle faisait partie de l'AST et de l'ASPIC qui ont donné lieu à l'ATE et Pro Vélo et qu'en 1985 le pont des Bergues a pu être fermé à la circulation. Lorsqu'ils ont obtenu la fermeture, les associations de taxis et les pro-voitures sont revenus à la charge contre la fermeture. Le constat étant que le pont ne supportait plus le poids des voitures sa fermeture a pu être entérinée. Or il est intéressant de constater que le quai a aussi des problèmes de structures. Il faut le fermer à la circulation.

M^{me} Genoud précise que l'ATE n'était pas partie dans la convention réunissant l'Etat, la Ville de Genève et Manor, signée le 29 novembre 2013.

M. Russi a en sa possession le dernier procès-verbal de concertation des «usagers de la mobilité douce, soit: ATE, Pro Vélo, Handicap Architecture Urbanisme (HAU), Genève-Roule et l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants»

mais aucune association d'habitants. Le procès-verbal fait explicitement mention de la convention tripartite et contient le plan de piétonisation de l'ensemble du quai des Bergues. Elle signale que certaines études (notamment une menée à Lausanne) démontrent que le stationnement de véhicules n'a que peu d'impact sur le rendement des commerçants concernés. Bien au contraire la piétonisation rend les commerces plus florissants. Ce projet peut amener de nombreux bénéfices, c'est pourquoi ils présentent cette pétition.

M^{me} Genoud informe que les habitants résidant autour de la place Grenus sont venus voir l'ATE pour leur faire part des problèmes qu'ils rencontrent dans tout le quartier, par exemple l'étroitesse de la rue des Etuves. M^{me} Genoud croit savoir que les habitants concernés par les impacts de circulation souhaitent interpeller le Conseil administratif à ce sujet.

Un commissaire demande quel est le numéro du rapport du Conseil municipal dont il a été fait mention. M. Russi répond qu'il s'agit du rapport PR-1114 A du 5 octobre 2015. Le commissaire confirme que le Conseil municipal en a parlé récemment, avec des arguments de droite qui affirmaient que les petits commerçants avaient besoin d'accès motorisé. Qui sont ces commerçants? M^{me} Genoud répond qu'il y a un opticien, un pharmacien, un bijoutier et un restaurateur. Le commissaire demande quelles sont leurs réactions. M^{me} Genoud répond qu'un est farouchement contre tandis qu'un autre a fait part de son scepticisme. Elle répète que le projet de piétonisation semblait avoir été accepté et qu'il faudrait demander à Rémy Pagani la nouvelle position. M. Russi informe que M. Pagani est parvenu à lever deux oppositions; cela explique peut-être le compromis de transformer le quai en zone 20.

Une commissaire demande s'ils connaissent la position de l'Hôtel des Bergues qui profite de la zone comme un parking privé alors que c'est une zone piétonne. M^{me} Genoud confirme que la zone devant l'hôtel est prévue comme dépose-minute. Il y a en effet un problème d'application de la loi et de verbalisation. M. Russi souligne que l'enjeu est bien de transformer toute cette zone en véritable zone piétonne avec les aménagements qui s'imposent. La commissaire demande si Mobilité piétonne s'est aussi mobilisée. M^{me} Genoud répond que non. Elle ajoute que l'ATE a mis sur pied cette pétition rapidement et cela n'a pas laissé beaucoup de temps pour se mobiliser davantage, même si les associations Pro Vélo et Mobilité piétonne ont été contactées.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la coordination piétonne, dont l'Union genevoise des piétons est présidée par M. Marco Ziegler; y a-t-il une personne qui la représente par quartier?

M^{me} Genoud répond qu'elle fait partie de la coordination transport et déplacement (CTD) qui est représentée par une personne par association.

Une commissaire demande s'il est possible de transmettre à la commission des pétitions l'étude sur les bienfaits de la marche dont il a été question en début d'audition. M^{me} Genoud confirme qu'elle la transmettra à la commission des pétitions. M. Russi ajoute que M. Derek Christie, chercheur, a réalisé une thèse sur les «frequent walkers», c'est-à-dire les grands marcheurs.

Vote pour l'audition de M. Rémy Pagani à l'unanimité des commissaires.

Séance du 11 février 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, et de M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction

M. Pagani rapporte que la Ville préfère réaménager le quai historique en lieu et place de la réfection de l'encorbellement et de la route. Cette opération a permis d'économiser 10 millions de francs. En parallèle, le DCA a déposé une demande de crédit de 5 millions de francs à la commission des travaux et des constructions. Actuellement une partie du projet a été réalisé. Le sol bénéficie désormais d'un revêtement en pavés conforme aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

M. Widmer indique que l'encorbellement existant a été démoli. Le mur du quai, le garde-corps et une partie de la chaussée ont été rénovés. Quelques mâts d'éclairage public ont été remplacés et un cordon lumineux aménagé. Les arbres des places de Chevelu et des Bergues ont été conservés. Le projet prévoit d'en replanter de nouveaux, d'élargir les terrasses, d'installer du mobilier urbain et d'aménager les places de stationnement pour les vélos. Du côté du pont de l'Île, le traitement s'effectuera sans bordure. La zone comprendra du mobilier urbain et quelques places de stationnement pour les vélos. Il offrira un traitement homogène de la façade. Le quai des Bergues est revêtu par des pavés en grès sciés et flammés. Conformément aux souhaits de l'association HAU, ces pavés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et lisibles pour les personnes malvoyantes, Au niveau des places de Chevelu et des Bergues, le pavage sera remis à niveau. Le mobilier sera de bancs avec et sans dossiers. Ces extensions garantissent un espace de 3,15 m pour le passage des véhicules. On compte également une largeur de 3,50 m pour permettre au SIS de se déplacer. Les vitesses seront limitées à 20 km/h. Le passage situé devant l'Hôtel des Bergues sera dévolu aux piétons. Fin mai les premières terrasses seront libérées. Les travaux débuteront côté Rhône à cette période.

Un commissaire affirme qu'il n'a pas rencontré de commerçants favorables à la fermeture du quai et demande si M. Pagani a contacté les commerçants.

M. Pagani répond que le plan de piétonisation a été approuvé par la majorité du Conseil municipal et prévoit des zones de rencontre du côté de l'île. M. Betty relève que le schéma de circulation a été modifié suite aux discussions avec les commerçants de l'Office cantonal des transports. Ce dernier ne voulait pas d'un débouché du quai des Bergues sur la rue de Coutance, estimant qu'il pouvait freiner la circulation des trams. La Ville a testé et il en résulte que la circulation était possible. Les commerçants demandent que l'accessibilité soit garantie aux clients. Le nouveau schéma répond à ces attentes.

Une commissaire demande comment sera géré l'espace devant l'Hôtel des Bergues. M. Pagani répond que le projet prévoit neuf dépose-minute à cet endroit. Cet espace va redevenir zone piétonne. M. Betty ajoute que les dimensions du passage dévolu aux piétons sont conformes aux normes. On compte 3,5 m de largeur entre le mobilier urbain et le bord du quai. Et les automobilistes pourront se garer en épi derrière l'hôtel. La commissaire demande si l'autre côté de la place comprend des places de livraison et un parking? M. Betty répond que la partie centrale (entre le pont de la Machine et le pont des Bergues) comprend quelques places de stationnement. Soit huit places avec parcomètre.

Une commissaire socialiste souhaite savoir s'ils ont consulté la commission transports et déplacements. M. Betty propose de répondre à cette question par écrit. Le DCA rencontre les associations de la défense de la mobilité deux ou trois fois par année. La commissaire socialiste souhaiterait avoir des informations sur les bouts d'aménagements piétons entre la zone piétonne du Mont-Blanc, le pont des Berges et la place du Molard. Pour l'instant les réalisations sont tronçon par tronçon. M. Betty rapporte que la Ville attend la finalisation de l'aménagement du quai des Bergues pour réengager des discussions sur le fonctionnement de la circulation dans le quartier de Saint-Gervais. La pacification de la zone entre la rue de Coutance et la rue de Chantepoulet est en train d'être évaluée en partenariat avec l'OCT.

M. Pagani indique que la Ville a constaté une augmentation des piétons se dirigeant vers le pont de l'Île depuis l'ouverture de la nouvelle gare CFF. L'entreprise Manor a compté environ 45 000 personnes par jour dans son magasin situé à la rue de Cornavin. Ce constat l'a amenée à revoir sa position sur la circulation dans le quartier. Aujourd'hui, elle est favorable à une piétonisation du secteur. Forte de cet appui, la Ville prévoit le réaménagement de la rue Rousseau.

Un commissaire aimerait avoir l'avis du magistrat sur la piétonisation du quai des Bergues, sachant que l'ouverture sera pour les vélos et trottinettes et que cette opération s'apparente à une cabale anti-voitures. Quelles vont être les mesures pour l'accès aux piétons et faire respecter la vitesse aux vélos? M. Pagani indique que la limite de 20 km/h sera clairement indiquée et que les contrevenants seront amendés.

Une commissaire demande si la place de l'Île sera accessible aux voitures. M. Betty répond par la négative. Cet espace sera aménagé pour du stationnement deux-roues. La commissaire demande comment sera l'accès pour les clients de l'Hôtel Ambassador. M. Betty rapporte que l'accès se fera par la rue de Grenus ou la rue du Cendrier, la circulation vers la rue Paul-Bouchet sera maintenue. Les présentations sont demandées pour le rapport.

Vote sur le report de la pétition P-389

Le report est accepté par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 PDC, 3 PLR) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (S).

Séance du 3 juin 2019

Vote de la pétition P-389

Le classement de la pétition P-389 est accepté par 7 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 6 non (3 S, 2 EàG, 1 Ve).

Annexe: pétition P-389





Service du Conseil Municipal Rue Pierre-Fatio 17 1204 Genève

Concerne: Pétition « Pour un Quai des Bergues dédié aux piétons »

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux.

En annexe de cette lettre, vous trouverez les signatures de la pétition de l'association transports et environnement (ATE) — Section Genève. Selon notre comptage, le dépôt est de 2705 signatures électroniques et 38 signatures manuscrites soit un total de 2743 signatures. Ces signatures ont été récoltés en seulement deux semaines.

Le plan proposé par la Ville de Genève lors du vote pour les crédits de réalisation en 2015 consistait en une zone piétonne allant de la place Bel-Air au Pont de la Machine, une zone de rencontre jusqu'au Pont des Bergues puis à nouveau une zone piétonne. Les chantiers terminés, le quai des Bergues est maintenant réouvert au trafic, sans la zone piétonne initialement décidée par le Conseil municipal. La zone piétonne devant l'Hôtel des Bergues fait exception mais tient plus d'un parking à ciel ouvert que d'une zone de promenade et de délassement pourtant promue par la Ville de Genève. La nouvelle loi pour une mobilité cohérente et équilibrée prescrit en outre que les zones piétonnes sont favorisées dans l'hypercentre. Quelle occasion manquée d'appliquer un vote populaire en créant une zone piétonne, alors que la période de travaux, durant laquelle la circulation était coupée entre la rue Rousseau et la rue de Coutance, a montré que cela fonctionnait parfaitement.

Le 15 août 2018, l'ATE a lancé une pétition pour la piétonnisation de ce quai. Le résultat est sans appel : après exactement deux semaines, plus de 2700 signatures et de nombreux témoignages de soutien. Les usagers veulent un Quai des Bergues réservé à la mobilité douce et à la convivialité.

La pacification de la mobilité à Genève passe aussi par la réalisation de zones conviviales, dédiées à la mobilité douce. Le Quai des Bergues est un lieu idéal pour commencer ce mouvement, au vu de son attrait touristique, de sa situation centrale ainsi que des flux de piétons et vélos qui passent déià par cette artère.

Pour l'ATE, il est maintenant crucial que la Ville de Genève réponde aux attentes des usagers et réalise rapidement une zone piétonne sur l'ensemble du quai de Bergues. Pour cela, il faut des aménagements conséquents pour amener convivialité et déplacements en mobilité douce confortables. Vu que les travaux doivent commencer à l'automne 2018,

ATE Association transports et environnement Section de Genève 18, rue de Montbrillant, 1201 Genève tél. 022 734 70 64, www.ate-ge.ch, info@ate-ge.ch



l'ATE a décidé de déposer au plus vite sa pétition, afin de faire pression avant la réalisation définitive de ce Quai, pour réajuster le tir tant qu'il en est encore temps.

Les bienfaits des zones piétonnes ne sont plus à démontrer. Moins de pollution, promotion de la mobilité douce, meilleure image de la ville, attrait touristique et commercial, tous ces arguments ont convaince le Grand Conseil puis la population d'intégrer leur promotion dans l'hypercentre dans la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. Il s'agit désormais de passer de la parole aux actes.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos plus cordiales salutations.

Alice Genoud

Coordinatrice ATE Genève

Lisa Mazzone

Présidente ATE Genève

change.org

Association transports et environnement (ATE) - Section Genève

Destinataire:

Ville de Genève

Lettre:

Bonjour,

Pour un Quai des Bergues dédié aux piétons



Pour un Quai des Bergues dédié aux piétons

En 2015, le Conseil administratif a présenté un projet de requalification du Quai des Bergues avec notamment la mise en place d'une zone piétonne entre Bel-Air et le Pont de la Machine. En 2018, force est de constater que cette dernière n'est pas réalisée et ne va pas l'être

Le Quai des Bergues, de par son emplacement au bord du Rhône et à la croisée de nombreux chemins piétonniers, aurait été un lieu extrêmement bénéfique pour tous les passant-e-s.

Pour la sécurité, la santé et le confort de toutes et de tous, les signataires demandent que le projet initial soit respecté et qu'une piétonisation effective du Quai des Berges soit rapidement mise en place.

Prénom	Nom	Adresse	Signature